

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 87-181 du 12 Juin 1987

chargeant le Camarade Barnabé BIDOUZO,  
Ministre des Finances et de l'Economie,  
des Intérims des Camarades Soulé DANKORO,  
Ministre de l'Equipement et des Transports  
et Ali HOUDOU, Ministre de l'Information  
et des Communications pour compter du 7  
Juin 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- W l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- W le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 7 Juin 1987, le Camarade Barnabé BIDOUZO, Ministre des Finances et de l'Economie est chargé des intérim des Ministres de l'Equipement et des Transports et de l'Information et des Communications pendant l'absence des Camarades Soulé DANKORO et Ali HOUDOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 12 Juin 1987

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 CPC 2 PPC 2 MET-MIC-MFE 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DCCT-ONEPI-GCONB 3 BN-DAN 4 UNB-FASJEP 4 PREFETS 6 JORPB 1.-